

République Française
Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon

Commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

N°111/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **13 novembre 2025**

Date d'affichage : **20 novembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,
Le 19 novembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

Etaient présents :

Jean-Marie REY, Maire
Fabrice LOISEAU, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints
Yveline CORDIER, Jean-Michel BRUNET, formant la majorité des membres en exercice

Absents :

Violaine PIQUET-GAUTHIER, Marielle BOY, Lisa FAURE, Gabrielle GUIBERT, Jean-Baptiste CRAFFK, Pierre SAVOLDELLI

Jean-Michel BRUNET a été élu secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	13
PRESENTS	:	7
VOTANTS	:	7

**OBJET : REGIME INDEMNITAIRE : DETERMINATION DE L'ENVELOPPE AFFECTEE AU
C.I.A**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°109/2025 du 19/11/2025 reprécisant les modalités de mise en œuvre du Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) dans le cadre du régime indemnitaire des agents de la collectivité.

Ce complément, dont le versement est facultatif, est versé annuellement et doit permettre de reconnaître et de récompenser la manière de servir des agents. Ce travail, effectué lors des entretiens professionnels, est reporté sur la grille d'évaluation dont le nombre de points total obtenu permet de déterminer le pourcentage de CIA attribué par rapport aux montants des plafonds annuels maximum fixés selon les groupes de fonctions.

Conformément à cette-même délibération, le montant annuel alloué au CIA est déterminé chaque année par le conseil municipal en fonction des possibilités

budgétaires de la collectivité et en tenant compte des montants maximums pouvant être versés fixés par arrêté ministériel.

Pour l'année 2025, considérant les crédits inscrits au chapitre 012 du budget principal (1 945 000€ d'inscriptions et une prévision de consommation de 1 900 000€ environ), il est proposé une enveloppe de 30 000€, comme en 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

ATTRIBUE une enveloppe de 30 000€ au CIA au titre de l'année 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



Le secrétaire de séance

Jean-Michel BRUNET

